

CYCLE DE VIE EQUIPEMENTS ECODEPUR

Lorsque les équipements ou partie des équipements ECODEPUR atteignent leurs fins de vie utile, il suffit de suivre les orientations suivantes :

EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES

Le matériel électromécanique des équipements (électropompes, souffleur, armoire électrique, etc...), ainsi que les équipements électromécaniques (tamis, grilles rotatives, etc...) doivent être considérés comme des déchets valorisables, utilisant les points de collectes prévus à cet effet.

Grâce au correct acheminement de ces dispositifs usés/défectueux, nous prévenons de possible endommagements à l'environnement ainsi comme des dangers pour notre propre santé.



CORPS DE L'EQUIPEMENT

Polyéthylène / Plaque en acier / Inox

Le corps des équipements doit être envoyé vers le recyclage, devant pour cet effet être contactées des sociétés de gestion de déchets locales, tout en respectant la législation en vigueur.

FILTRES COALESCENTS ET FIBRILLAIRES CONTAMINES

Les filtres coalescents et fibrillaires contaminés par les hydrocarbures doivent avoir un traitement spécifique par la société de gestion des déchets, tout en respectant la norme législative en vigueur.

ELIMINATION DE L'EMBALLAGE

Les emballages en carton et en plastique doivent être envoyés de façon non nocive à l'environnement, devant être recyclés.

Les palettes en bois doivent également être envoyées pour recyclage. La réutilisation du bois permet une réduction substantielle du recours aux matières premières vierges.

TOUS NOS EQUIPEMENTS EN FIN DE VIE SONT VALORISABLES, NE LES ABANDONNEZ PAS OU NE LES JETEZ PAS DANS L'ENVIRONNEMENT

